

**PROJET DE COMPTE RENDU DU
CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU
16 FEVRIER 2004**

Membre de droit : M. MARY, Président de l'Université

Membres présents : MM. ESCHARD, LAPORTE, MAQUIN, PETIFAUX, CASTAGNE, GAIGNETTE, HEMMER, LE NAOUR, MOMOT, FOUCQUE, PERLOT, PERRET, Mmes QUERUEL, TRENTESAUX, LORIMIER, SEVERS, PERTOIS, GHALLAL, LEDEME,

Membres représentées : Mmes DE KEULENAER, GOETTMANN, SAVAGE

Membre excusé : M. LETZGUS

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Le Président rappelle l'ordre du jour et propose qu'on y ajoute l'avenant à la convention URCA/IUFM concernant la délivrance du Certificat Informatique et Internet, C2i : cette modification est acceptée.

1 - **Le compte rendu du CEVU** du 10 novembre 2003 est adopté à l'unanimité

2 - **INFORMATIONS**

Le Président fait le point sur les différentes actions de l'URCA pour les semaines à venir :

- a) Le Salon des Masters aura lieu sur le Campus Santé le jeudi 11 mars de 9 h à 17 h. Véronique Carré-Ménétrier souhaite savoir comment faciliter la présence des étudiants sur le salon des masters. Le Président fera une lettre en ce sens à destination des doyens. Il précise qu'en raison de la période de réserve électorale, il n'y aura pas cette année d'inauguration officielle.
- b) Il sera précédé du premier Salon de la Formation Continue, la veille au soir, c'est à dire le 10 mars, de 17 h à 21 h. Tous les acteurs de la Formation Continue y sont conviés.
- c) La Journée Portes Ouvertes se déroulera le samedi 13 mars.
- d) Les élections étudiantes se dérouleront les 25 et 26 février. L'ouverture des bureaux de vote sur 2 jours devrait permettre une plus grande participation des étudiants, c'est en tout cas le souhait du Président. Il y aura aussi, sur Croix Rouge, un nouveau bureau de vote à la BU. Des affiches ont été éditées et des serviettes en papier personnalisées seront distribuées au CROUS. Une lettre du Président demande aux enseignants d'informer les étudiants et de leur laisser prendre la parole à ce sujet pendant les cours. L'URCA facilitera le tirage des professions de foi des candidats.
- e) Institut des Hautes Etudes du Goût, de la Gastronomie et des Arts de la Table (IHEGGAT). L'URCA a été sollicitée par le Cabinet de Renaud Dutreil, Ministre du Commerce, de l'Artisanat, des Professions Libérales et de la Consommation qui souhaitait trouver un lieu d'accueil privilégié pour cet Institut. Les cours devraient se dérouler durant une semaine, 3 à 6 fois dans l'année. Cet Institut ne sera pas universitaire. Il sera géré par une association qui regroupera des grands groupes industriels de l'agro-alimentaire (tels LVMH ou Pernod-Ricard...) des grands cuisiniers (Gérard Boyer, Alain Ducasse...), des banques, etc. L'enseignement doit se faire en direction des personnes :
 - travaillant directement ou en liaison avec les secteurs du goût, de la gastronomie et des arts de la table,
 - ayant des fonctions de représentation à l'étranger
 - souhaitant acquérir une nouvelle culture,

L'URCA sera un partenaire par ses enseignements qu'elle mettra à disposition dans les domaines « Sciences, Technologies et Santé » et « Sciences Humaines et Sociales » qu'elle dispensera et par les locaux qu'elle louera à l'Institut. Dans un prochain CEVU, il y aura la présentation d'un DU sur ce cycle d'études. Dans un second temps, il pourrait être envisagé que l'URCA reprenne la main sur le sujet, mais dans un moyen terme.

f) Certificat de Compétence Informatique, C2i : Jacques Perrin précise que ce certificat va concerner cette année, 400 étudiants non-spécialistes de l'Informatique. C'est un certificat national en phase d'expérimentation. Le Niveau 1 (référentiel prévu par les textes), c'est la maîtrise des outils informatiques (traitement de textes, tableurs, PAO, éthique et déontologie), le Niveau 2, sera plus axé sur une discipline, mais n'est pas encore défini par les textes. L'expérimentation a lieu le 17 février 2004, de 13 h à 19 h, pour des étudiants volontaires de 5 composantes (STAPS, Odontologie, Sciences Economiques et de Gestion, Lettres et Sciences Humaines, Sciences Exactes et Naturelles) et à l'IUFM, parce qu'il sera exigé pour le professorat des écoles. Le sujet est commun parce que lié à la transversalité des compétences. Il se compose d'épreuves pratiques de 2h et d'un QCM d'1 h. Cette année il n'y a pas eu de formation spécifique. Il s'agissait de s'appuyer sur la formation en informatique contenue dans les maquettes. L'objectif est de proposer ce Certificat à tous les étudiants de l'URCA en 2004, niveaux 1 et 2, avec éventuellement des compléments de formation. Dans certaines filières il a été proposé de se rendre sur des sites spécialisés ou de se procurer de la documentation sous forme de CD.

Le Président souhaite, de la même manière, que l'on avance sur le Certificat de Compétence en Langues de l'Enseignement Supérieur communément appelé CLES, qui n'a pas encore vu le jour.

3- ENTREE DANS LMD :

Mme Severs rappelle que la Commission Ad-Hoc a proposé un document de réflexion au CEVU du 6 octobre 2003. Ce document a été envoyé dans les différentes composantes comme base de réflexion, avec la demande par le Président de faire remonter les propositions des Conseils de Gestion.

Sous réserve des habilitations délivrées par le Ministère, différentes propositions d'entrée dans LMD sont présentées :

1) Deux positions extrêmes :

- a) On bascule toute l'offre de formation à la rentrée 2004 : L1, L2, L3, M1, M2 : procédure brutale, lourde au niveau organisationnel et qui impose de mettre en place de nombreux systèmes transitoires
- b) On bascule progressivement, L1 en 2004, L2 en 2005, L3 en 2006, M1 en 2007, M2 en 2008, cela paraît extrêmement long et va au-delà du contrat quadriennal, ce qui ne donnera pas une image dynamique de notre Université.

Ces 2 propositions ne semblent pas s'inscrire dans une stratégie réaliste et efficace.

2) Positions intermédiaires

- c) L1 et M1 en 2004, L2 et M2 en 2005, L3 en 2006, procédure qui limite les systèmes transitoires.
- d) L1, M1 et M2 en 2004 et L2 et L3 en 2005, le risque est de ne pas avoir tous les retours d'habilitation pour M avant mai, pas de possibilité de faire de la publicité sur les nouvelles maquettes et des dossiers de demandes de DESS ont déjà été envoyés.

3) La Proposition faite au CEVU est d'entrer dans LMD à la rentrée 2004 par L1 et M1, et par L2, L3 et M2 en 2005. C'est une proposition raisonnable qui évite les ruptures de charge, qui tient compte de l'organisationnel et qui utilise 2004 comme phase d'expérimentation et qui se donne pour objectif d'être dans LMD à mi-parcours du contrat

M. PETITFAUX pense qu'il faut faire M1 et M2 en même temps parce que si l'ancien système subsiste, on perdra des étudiants au bénéfice de la vague A.

Le Président rappelle que, aussi bien pour la vague A que pour la vague B, il n'est pas envisagé de passer d'un bloc. De plus nous n'avons, à ce jour, aucune réponse au niveau des habilitations. Il y aura vraisemblablement des navettes, surtout pour M car notre proposition en la matière est supérieure à la somme de nos DESS et de nos DEA.

M. GAIGNETTE demande si pour 2004/2005, on va vivre sur une 5^{ème} année de l'ancien contrat quadriennal.

Mme CARRE-MENETRIER demande ce qu'il en est des cohabilitations avec les autres Universités qui entrent dans LMD.

Le PRÉSIDENT répond que cela se négociera avec les mesures transitoires.

M. GAIGNETTE demande ce qu'il en est pour MSG et MSTCF qui se font sur 2 ans.

Le PRÉSIDENT propose qu'on liste les difficultés et que des solutions soient proposées au cas par cas.

M. GARDAN se demande comment expliquer les IUP aux étudiants. Il pense que si on propose M1 et M2 tout de suite, on pourrait avoir 75 % d'étudiants qui reste à l'URCA, au lieu des 84 % qui vont ailleurs.

Mme SEVERS rappelle que les étudiants s'inscrivant en DESS ou DEA maintenant auront le grade de Master. Elle souligne que le basculement se fera par domaine et que c'est une contrainte. Elle informe les conseillers sur le fait que les Universités de la vague A, qui ont basculé complètement d'un seul coup, le regrettent pour certaines, et ont dû aménager le passage et conseillent un passage plus progressif.

Le PRÉSIDENT souhaite qu'il y ait une position générale pour l'URCA.

M. GAIGNETTE s'interroge, pour les étudiants de l'ancien système, sur ce qui va se passer pour l'entrée directe de L3 en M1, dans un même domaine.

M. LAPORTE rappelle qu'on ne tranche pas en défaveur des étudiants, donc les Bac+3 de l'ancien régime doivent être égaux aux Bac+3 du nouveau régime.

M. PERRIN rappelle que la licence, telle que l'a prévue l'arrêté de 1997, donne le grade de licence compatible avec celui du diplôme national de Masters. Il précise que tout étudiant qui n'aurait pas validé tout son cursus dans l'ancien système aurait une équivalence dans le nouveau système.

Le PRÉSIDENT soumet au vote la proposition suivante pour l'URCA :

- Rentrée 2004, entrée dans LMD pour L1 avec continuation de l'ancien système pour 2^{ème} année de Deug et pour licence sur la base des anciennes maquettes.
- Rentrée 2004, entrée dans LMD pour M1, avec continuation DESS, DEA
- Rentrée 2005, entrée dans LMD pour L2, L3 et M2

Cette proposition générale, sous réserve d'aménagements justifiés pour des formations spécifiques, est adoptée à l'unanimité moins une voix contre.

4- MODALITE DE COMPENSATION :

Remarque liminaire : Si l'arrêté du 23 avril 2002 sur la licence est très précis, les dispositions antérieures à cet arrêté n'étant d'ailleurs pas abrogées, l'arrêté sur les masters reste muet sur la question.

Mme Severs expose les différents possibilités :

Pour les licences :

Quatre niveaux de compensation peuvent être envisagés :

1. Compensation au sein d'une UE entre les éléments constitutifs et/ou entre les différentes épreuves sans note éliminatoire
2. Compensation semestrielle entre les UE sans note éliminatoire
3. Compensation annuelle
4. Compensation par diplôme

Les deux premiers niveaux de compensation sont prévus par les textes et donc obligatoires. Les deux suivants relèvent de la politique de l'établissement.

La discussion porte sur les avantages et les inconvénients des compensations annuelle et par diplôme.

Pour les masters ; il est proposé de s'aligner sur les licences puisque l'arrêté ne propose rien à ce sujet. Certaines Universités ont mixé les systèmes semestriel et/ou annuel et/ou en fin de diplôme.

M. GAIGNETTE rappelle que le texte parle de compensation entre UE et que la norme européenne est la compensation semestrielle. L'UFR de Sciences Economiques et de Gestion a fait des simulations. Si on cumule les notes sur le diplôme, et qu'à la fin l'étudiant a des mauvaises notes, il ne peut pas revenir sur ce qu'il a gardé et il pourrait ne pas avoir son diplôme au 6^{ème} semestre.

M. PERRIN rappelle que l'UFR Sciences Exactes et Naturelles a voté qu'un étudiant ne peut pas avoir plus d'un semestre non validé. Par exemple, s'il a 14 au premier semestre, 8 au second et 8 au troisième, il a bien 10 de moyenne, mais il ne sera pas validé ayant plus d'un semestre non validé.

M. GAIGNETTE pense que la semestrialisation est logique dans LMD, mais que 4 niveaux de compensation semblent impossibles à gérer. L'UFR Sciences Economiques et de Gestion a voté la compensation annuelle.

Le PRESIDENT rappelle que la logique LMD est la semestrialisation. Il faut mettre en place un système progressif. Si on fait par diplôme, on risque d'être plus sévère au niveau de S4, parce qu'on ne pourra plus rien faire avant S6. Si pour le Master, il est inconcevable de faire une compensation uniquement en M2, on peut s'inscrire en annuel pour l'instant. La proposition serait donc une compensation annuelle. Même si LMD est semestriel, nous n'y sommes pas encore dans nos pratiques dans la mesure où nous continuons à inscrire les étudiants annuellement et à délivrer les anciens diplômes.

M. PERRET est d'accord pour la compensation annuelle, mais avec les mêmes règles en L et en M.

Le PRESIDENT souhaite que les étudiants ne traînent pas des manques jusqu'au bout de leur cursus (exemple d'un interne de médecine qui n'aurait pas validé son UE de physique de PCEM2)

M. GAIGNETTE souhaite que la compensation soit bien distincte de la capitalisation. Il lui semble impossible qu'il y ait capitalisation pour le mémoire et pour le stage.

M. PERRIN propose qu'on ne mette pas d'ECTS sur cette partie afin que la capitalisation soit impossible.

Mme CARRE-MENETRIER souhaite qu'en cas de défaillance d'un étudiant (absence non justifiée) il n'y ait pas compensation.

Mme SEVERS rappelle que les maquettes envoyées au Ministère n'ont pas précisé ces modalités de compensation et que ce travail est à faire avant la rentrée 2004, les inscriptions demeurant annuelles.

M. LAPORTE pense qu'il ne faut pas compenser trop bas dans l'organigramme, sinon pourquoi ne pas compenser par matière, par TD, par TP, etc.

M. PERRIN rappelle que la compensation semestrielle sera nécessaire pour les étudiants partis à l'étranger.

Le PRESIDENT soumet au vote la proposition suivante, pour L1, L2, L3 et M1. Il tient à préciser son souhait que des étudiants ne soient pas recalés par des erreurs de stratégie :

« La compensation sera annuelle. Elle s'ajoute à la compensation semestrielle, sans note éliminatoire, et avant la 2^{ème} session ». Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

Pour M2, on part de l'expérience des DESS où il faut avoir la moyenne et à la partie théorique et au stage professionnel. Le PRESIDENT soumet au vote la proposition suivante : « Pour M2, y-a-t-il compensation annuelle ou pas ? »

Pour la compensation annuelle : Pour 13 voix, Contre 3 voix, Abstentions 3 voix.

5- DEUXIEME SESSION :

Mme Severs pose le problème du sens de la seconde session. Session de rattrapage pour les étudiants qui ont raté l'examen, session pour ceux qui n'ont pas pu travaillé durant l'année et qui utilisent les vacances d'été pour se mettre au niveau. Elle expose les propositions des composantes. Il ne se dégage pas de position unanime. Le PRESIDENT rappelle qu'il n'y a pas de culture unique à l'URCA sur ce sujet, parce que les pratiques sont différentes suivant les composantes. Il regrette la position de l'UFR Sciences qui est un retour en arrière par rapport à ce qui a été expérimenté. Les composantes engagées dans des diplômes communs devront travailler ensemble pour déterminer des dates communes. Il rappelle que faire la 2^{ème} session de façon anticipée n'est pas encore mûre. Il faut cependant une harmonisation par domaine.

M. GAIGNETTE dit qu'une 2^{ème} session, 34 semaines après la 1^{ère}, c'est long pour l'étudiant.

A l'UFR STAPS, il faut un rythme identique pour L et M.

Mme Severs insiste sur la nécessité d'une harmonisation de la date de la seconde session au niveau d'un même domaine dès lors qu'il y a plusieurs licences qui permettent d'entrer dans un même master (question de calendrier).

M. PERRIN rappelle que la session de septembre, c'est trop tard pour la mobilité et que pour l'UFRM, les étudiants admis en 2^{ème} session arrivent quand les enseignements sont déjà commencés.

M. GAIGNETTE rappelle qu'il faudra se pencher aussi sur les enjambements.

Mme SEVERS proposera au prochain CEVU un texte rappelant les différentes propositions concernant la compensation et la seconde session qui auront été approuvées par le CA. Elle souhaite rappeler que le texte adopté par le CA s'imposera à tous.

6- **FSDIE ::**

6 -1 M. PERLOT soumet les tableaux suivants

BILAN 2003 (vote du CA du 15/12/2003)	Prévisions	Réalisations	RESTE
CONVENTION CULTURELLE CROUS/URCA (CA 27/01/2003)	30 490	30 490	0
CONVENTION SOCIALE CROUS/URCA (CA 27/01/2003)	38 110	38 110	0
DOTATION SECTEUR SPORTIF (CA 27/01/2003)	15 245	15 245	0
FSDIE 2003	60 205	45 805	14 400
		Arrondi à	14 000
			reporté en 2004

Rappel : la circulaire 2001-159 du 29 08 2001 prévoit

- Aide sociale de 20 à 30 %
- Aides au projet de 70 à 80 %

Le CA du 27 janvier 2003 a porté l'aide sociale à 35 % et les autres projets à 65 %

BILAN 2003 PAR CATEGORIE	CONVENTIONS	FSDIE	TOTAL
SOCIAL	38 110	0	38 110
CULTURE	30 490	22 405	52 895
SPORTS	15 245	5 450	20 695
AUTRES	0	20 950	20 950
	83 845	48 805	132 650

6 – 2 M. PERLOT présente le budget 2004 du FSDIE ainsi qu'il a été présenté lors du vote du budget de l'URCA

RECETTES		DEPENSES	
Versement étudiants (20 325*9)	182 925	Boursiers (6500*9)	58 500
Compensation ministérielle des bourses	36 000	Exonération diverses (500*9)	4 500
Report 2003	14 000	Disponible pour FSDIE	169 925
	232 925		232 925

Arrondi a 169 000

PROPOSITIONS REPARTITION DES MASSES BUDGETAIRES 2004 (CA du 27/01/2003)		SUR LA BASE DES 169 000 EUROS
A- Aide sociale	35%	59 150
B- Culture	30%	50 700
C- Sports	15%	25 350
D- Autres	20%	33 800
	100%	169 000

	Hors FSDIE	CATEGORIES	FSDIE	TOTAL
Convention Sociale	38 110	SOCIAL	21 040	59 150

CROUS/URCA (CA 27/01/2003))				
Convention Culturelle CROUS/URCA (CA 27/01/2003))	30 490	CULTURE	20 210	50 700
Dotation Secteur Sportif (CA 27/01/2003)	15 245	SPORTIF	10 105	25 350
		AUTRES	33 800	33 800
	83 845		85 155	169 000

Cette répartition 2004 est adoptée à l'unanimité, aussi bien pour les sommes, pour le renouvellement des conventions avec le CROUS et la dotation pour le secteur sportif

6 – 3 M. PERLOT présente les propositions des Comités techniques FSDIE des 18 décembre 2003 et 12 février 2004 :

N°	Association	Projet	Subvention accordée
1	Association AEPR UFR Pharmacie (Secteur B)	<u>7ème gala anniversaire de pharmacie en décembre 2003</u>	O
2	Association AREG UFR de Lettres (Secteur B)	<u>Expositon de photographies et de dessins "Vues sur Bruxelles" mai 04</u>	O
3	Association Fils Funky UFR Médecine (Secteur B)	Achat d'un amplificateur sono portable	400 e
4	Association Amicale Marne Ivoire UFR Droit (Secteur B)	Journée culturelle ivoirienne en décembre 2003	O
5	Association Reims Staps Managment (Secteur C)	Tournois sportifs universitaires en 2004	650 e
6	Association ARPPEGE IUT Reims (Secteur D)	Rencontres IUT-Entreprises en février 2004 Visent à établir un contact direct entre étudiants/entreprises	2 500 e
7	Association STIMULI UFR Médecine (Secteur B)	Semaine nationale d'éducation contre le racisme en mars 2004 soirée concert et activités au Centre culturel du CROUS	800 euros
8	Association Reims staps Management UFR Staps (secteur B)	Enregistrement, réalisation et pressage de la demo de Bercella	891 e
9	Association ACTION DESS UFR Sciences éco (Secteur C)	5ème tournoi de football INDOOR le 17 02 2004	150 e
10	Association	Mise en place du site internet du DESS MSFI	0 e

	DECISION MSFI UFR Sciences (Secteur D)		
11	Association AUVE IFTS (secteur C)	Conception d'un prototype dans le cadre de la course du Marathon Shell année 2004 (jusque mi-mai)	1 500 e
12	Association ATHANOR Antenne de TROYES (secteur C)	"la création contemporaine africaine mise à l'honneur" (avril 2004)	0 e
13	Association FLESH UFR Lettres (secteur D)	Premier Forum "Avenir Etudiants de Lettres" : 14 avril 2004	1 000 e
14	Association HOMOZYGOTE UFR Lettres (secteur B)	"Etudiants de Reims contre le sida les 1, 2 et 3 décembre 2003	928 e
15	Associ'ateur UFR Lettres (secteur B)	découverte de la ville de Troyes le 6 04 2004	200 e
17	Association AGRAF IATEUR (Secteur B)	"Week end du Grand Est 2004" le 30 avril, 1 et 2 mai 2004	0 e
18	Association PSYCHE UFR Lettres (Secteur B)	"Forum Santé" le 7 avril 2004	950 e
19	Association PERFORMANCE UFR Sciences éco (Secteur D)	5ème Challenge des gestionnaires le 29 janvier 2004	600 e
20	Association PERFORMANCE UFR Sciences éco (Secteur D)	Rencontres entreprises/étudiants les 18/19/20 mars 2004	0 e
21	Association Assoc'iateur UFR Lettres (Secteur D)	14ème Challenge inter-universitaire d'aménagement et d'urbanisme du 27 au 30 avril 2004	1 500 e
22	Association DCA IFTS (Secteur C)	Course croisière EDHEC du 17 04 au 24 04 2004	2 000 e
23	Associations PROMO 3 E PROMO JURIS UFR Sciences éco	<u>Forum Etudiants-Entreprises le 31 mars 2004</u>	5 000 e
24	Association UNEF UFR Lettres (Secteur D)	<u>"Petit déjeuner commerce équitable" en février 2004 (du 12 au 18)</u>	300 e

25	Association AMSTER IFTS (Secteur D)	<u>Sortie en parc d'attractions le 3 avril 2004</u>	0 e
26	Association AMSTER IFTS (Secteur D)	<u>Animation du stand IFTS sur le circuit Paul Ricard lors du Shell</u> <u>Eco Marathon à Nogaro du 13 au 16 mai 2004</u>	500 e
27	Association AMSTER IFTS (Secteur D)	<u>Aménagement de la nouvelle cafétéria de l'IFTS</u>	0 e
28	Reims staps management	Formation APS	560 E
29	Reims stpas management	Course croisière EDHEC	2000 E

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité moins une abstention.

7 – PRIME PEDAGOGIQUE C2I

M. PERRIN précise que les collègues prennent du temps et s'investissent pour ce certificat. Il est souhaitable de leur donner une prime pédagogique. La mise en place de cette prime est votée à l'unanimité

8 - PROJET DE CONVENTION IUFM/URCA

M. PERRIN rappelle que ce C2I est un certificat de compétences de l'Université. L'IUFM n'est pas habilité à le délivrer. Ce certificat sera aussi proposé aux personnels IATOSS de l'URCA. Pour la formation des personnels de l'IUFM, c'est l'IUFM qui le prendra en charge. Cette convention est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance en rappelant que les étudiants ont siégé pour la dernière fois. Il les remercie de leur pugnacité à défendre leurs intérêts.

La séance est levée à 17 h 30.

Fait à Reims, le 17 mai 2004
Le Président de l'Université

Gérard MARY